



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** Etat de Vaud

Commission consultative de la pêche dans le Léman

### **La pêche dans le Léman en 2019, forte diminution des captures de féras**

**Le 8 octobre 2020, la Commission internationale de la pêche dans le Léman a fait le bilan des rendements de la pêche de 2019. Avec 525 tonnes de poissons capturés, l'année 2019 présente un rendement global à nouveau en baisse pour la sixième année consécutive, soit de - 23,4 % par rapport à celui de 2018 (686 tonnes) et de - 54.1% par rapport à celui de 2015 (1145 tonnes). Une légère tendance à la hausse semble toutefois se dessiner en 2020.**

Plus de 6708 permis annuels de pêche de loisirs ont été délivrés en 2019 par les autorités suisses et françaises. Ce nombre atteste toujours de l'intérêt qu'a la population du bassin lémanique pour la pêche de loisirs au Léman.

Quant à la pêche professionnelle, avec ses 130 pêcheurs, elle représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures annuelles avec un peu plus de 463 tonnes de poissons pêchées, soit une proportion de 88.2 % des prélèvements totaux.

L'essentiel du rendement de la pêche lémanique repose toujours en 2019 sur les deux principales espèces piscicoles que sont: la perche avec 288 tonnes (279 tonnes en 2018) et le corégone, communément appelé "féra" avec 120 tonnes (280 tonnes en 2018). Cependant en 2019, la féra enregistre pour la cinquième année consécutive une baisse significative de rendement (-160 tonnes par rapport à 2018 et -715 tonnes par rapport à 2015 année record, soit un recul de 85.6 % par rapport à cette année de référence). Ainsi, en 2019, les rendements de la pêche de la perche supplantent de 168 tonnes ceux des corégonnes, ce qui

ne s'était plus vu depuis 1990. A contrario, la pêche de la perche voit son tonnage augmenter pour la troisième année consécutive. Ce résultat pourrait être en partie dû au transfert de l'effort de pêche des professionnels sur cette espèce piscicole pour compenser la chute des captures de féras.

Parallèlement, le bilan intermédiaire des captures de féras effectué de janvier à fin août 2020 fait apparaître une reprise progressive des quantités prélevées par la pêche

professionnelle. Cependant, il n'est pas exclu que des mesures complémentaires de gestion par voie d'arrêtés soient prises ces prochaines années dans le but de renforcer le stock de corégones du Léman.

Concernant les autres espèces: les captures diminuent légèrement en 2019 pour le brochet avec 39.5 tonnes (44.1 tonnes en 2018) et l'omble-chevalier avec 16.8 tonnes (18.3 tonnes en 2018). Les captures de truites avec 6.69 tonnes (5.96 tonnes en 2018) ont légèrement augmenté (725 kilos de plus par rapport à 2018). La pêche des écrevisses signal (espèce exotique envahissante) diminue quant à elle avec 12.5 tonnes contre 17.6 tonnes en 2018.

Au 1er janvier 2021, entrera en vigueur le nouveau règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Léman pour la période 2021 - 2025. Plusieurs modifications techniques et matérielles touchant la pêche professionnelle et de loisirs ont été intégrées à ce nouveau texte en vue d'assurer une exploitation durable et équilibrée des peuplements piscicoles du Léman. Sur ce dernier point et en parallèle, le groupe technique composé des acteurs de la pêche lémanique poursuit ses réflexions pour formuler des propositions complémentaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 octobre 2020

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Frédéric Hofmann, chef de la section chasse, pêche et espèces, Direction générale de l'environnement